

CCI économie

Le magazine de la
Chambre de Commerce et
d'Industrie de Loir-et-Cher

www.loir-et-cher.cci.fr

Décembre 2009 janvier 2010 - n° 12



Assemblée de la CCI
« Prudence » en 2010

Politique économique
Le Loir-et-Cher va
rejoindre AchatVille

Dossier

Et vous, avez-vous
l'attitude DD* ?

** développement durable*

Campus de la CCI
Remise de diplômes
en présence du Préfet

Entreprises
Minier, un carrier
exemplaire

Innovation : les
raisons de se former

Commerce Tourisme
Maîtres Restaurateurs

L'actualité économique en Loir-et-Cher



Le développement durable est une question de responsabilité vis à vis de la société actuelle et future. De bonnes pratiques commencent à se mettre en place. Témoignages sur cet ambitieux chantier...

Et vous, avez-vous l'attitude DD* ?

* développement durable

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ?

Comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ?

C'est pour apporter des réponses concrètes à ces questions qu'est né le concept de développement durable. Un concept que l'on résume aujourd'hui d'une simple phrase : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », exprimée pour la première fois en 1987 par Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien.

Pour en savoir plus :

www.ecologie.gouv.fr

Le développement durable, sujet d'actualité, certes. Avec l'environnement, il serait au cœur de 50 % des projets d'entreprises*. Pour beaucoup, il est même un phénomène de mode. Certains reconnaissent ne pas trop savoir en quoi il consiste, sinon qu'il y aurait urgence pour la planète : la raréfaction des sources d'énergies fossiles, donc la hausse inéluctable de leur coût, et le réchauffement de la planète, provoqué par le rejet sans cesse croissant des gaz à effets de serre, c'en est assez pour comprendre qu'une crise écologique aurait des incidences sur l'économie.

Les plus avertis annoncent le développement durable comme une alternative aux dysfonctionnements de notre économie, en combinant trois composantes : protection de l'environnement, développement économique et dimension sociale. En d'autres termes, la responsabilité sociétale, qui induit un changement de comportement bienfaisant pour la pérennité des entreprises. C'est l'attitude DD (développement durable).

Il y a aussi ceux qui, initiés ou novices, estiment que le développement durable est une chance pour l'entreprise. Ce sont eux que nous avons rencontré : des chefs d'entreprises à l'activité industrielle *a priori* impactante sur l'environnement, mais aussi des consultants ou des experts qui, à un stade de réflexion ou d'expérimentation, apportent leur pierre

à la mise en place de bonnes pratiques pour un développement durable.

En France, une soixantaine de structures (dont 3 ministères et de grandes entreprises) ont travaillé sur la publication d'un guide de bonnes pratiques référencé SD 21000, qui servira de propositions aux discussions internationales sur une éventuelle validation d'une norme dédiée au développement durable : Iso 26000. En Loir-et-Cher, deux entreprises ont été sélectionnées par l'agence française de normalisation, pour tester ce guide.

Chantre de la formule « agir local, penser global », le développement durable ne prône le retour ni du paternalisme, ni du protectionnisme. Les témoignages montrent qu'il interpelle seulement des hommes et des femmes responsables à s'intéresser au bien-être des salariés dans le monde du travail. Cette vision « sociale » du développement durable n'est pas, loin s'en faut, l'ennemie de la productivité.

Le développement durable est aussi et surtout l'opportunité d'innover : imaginer des solutions, les valoriser, améliorer, préserver une certaine culture du « peut mieux faire ». C'est là, en effet, une chance pour les entreprises qui sauront trouver de nouvelles sources d'innovations durables et qui, au-delà de la nécessité d'agir pour la planète, prendront un avantage certain sur la concurrence.

* Selon les chiffres publiés en novembre dernier par Entreprenre en France (EEF), l'entité représentant les chambre de commerce et d'industrie en matière de création/transmission d'entreprise.





Faire en sorte d'être concurrentiel de façon responsable, dans l'intérêt des générations futures ; un acte sociétal, dans et en dehors de l'entreprise.
Ici l'usine Goyer à Fougères-sur-Bièvre.

L'Afnor a piloté la proposition française de norme dédiée au développement durable (Iso 26000), et mis en place un guide : SD 21000.

Une norme DD ou de « responsabilité sociétale » : le cercle vertueux de l'amélioration continue

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la déclinaison des principes du développement durable à l'échelle de l'entreprise. Elle signifie que les entreprises, de leur propre initiative, contribuent à améliorer la société et à protéger l'environnement, en liaison avec les parties prenantes. De plus en plus d'entreprises reconnaissent leur responsabilité sociétale en mettant en œuvre des dispositifs au sein de leur structure et avec leurs parties prenantes.

La stratégie nationale de développement durable est d'aider ces entreprises à prendre en compte individuellement et concrètement le développement durable : adaptation des normes et référentiels pour les petites entreprises, incitation des organismes consulaires à organiser auprès des PME et des TPE des campagnes de sensibilisation et des apports de conseils spécialisés. Dans cet esprit, le fascicule de documentation SD 21000 publié par l'AFNOR en 2003 intitulé « Guide pour la prise en compte des enjeux du développement durable dans la stratégie et le management de l'entreprise » fait déjà référence.



Philippe Bray, responsable du Pôle Entreprises à l'antenne régionale de l'Ademe : « Le développement durable passe par un comportement qui est aujourd'hui une des conditions de vie et de pérennité des entreprises ».

L'Afnor est un groupe international de services organisé autour de 4 grands domaines de compétences : la normalisation, la certification, l'édition spécialisée et la formation. Sous tutelle des pouvoirs publics, il a comme particularité d'être au service de l'intérêt général pour sa mission de normalisation tout en exerçant une partie de ses activités dans le domaine concurrentiel. « Iso 26000 est un projet de norme internationale qui se base sur l'expérimentation des pays du monde en matière de développement durable. On parle ici de responsabilité sociétale », explique Hervé Rosse-Carré de l'Agence française de normalisation (Afnor).

SD 21000 est un guide mis en place par l'Afnor et l'École des Mines de Saint-Étienne dans le but de présenter la contribution française à la future norme Iso 26000. Il a mobilisé trois ministères et de grandes entreprises avant d'être expérimenté par 200 PME/PMI de France entre 2003 et 2007, dont 2 en Loir-et-Cher : Sorec et REI (voir page ci-contre).

Aujourd'hui, il est devenu un guide à l'attention des chefs d'entreprise soucieux de maîtriser la vision française du développement durable.

Il se compose d'une liste de 34 enjeux de gouvernance et de management dans les cadres économiques (partage de la valeur ajoutée entre salariés et actionnaires, place de l'économie dans les préoccupations de l'individu, etc.), sociaux (équité hommes-femmes, raciale, de formation, etc.) et environnementaux (maîtrise des impacts polluants dans le cadre du protocole de Kyoto de diminution des rejets de gaz à effets de serre, etc.)

Il faut savoir qu'il se dégage de la norme Iso 26000 des grands thèmes sociétaux qui font débat, comme la lutte contre la corruption financière ou les droits de l'Homme. « La Chine use déjà de sa diplomatie pour l'abandon du projet. Nous saurons dans le premier trimestre 2010 si cela deviendra une norme internationale. Le document européen sera sans doute adopté. La norme internationale, c'est beaucoup moins sûr. »

Par ailleurs il existe un autre guide de l'Afnor, 1000 NR : une approche méthodologique d'évaluation visant à expertiser les pratiques de l'entreprise en matière de développement durable.

www.afnor.org

L'Ademe propose une méthodologie de gestion des risques et des coûts.

L'environnement ne fait pas tout

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) s'adresse à tous les acteurs économiques afin qu'ils « intègrent les nécessaires modifications dans leur comportement et dans le fonctionnement des systèmes ayant un impact sur l'environnement », explique Philippe Bray, responsable du pôle Entreprises de la direction régionale du Centre, basée à Orléans. En pointant que l'impact ne concerne pas seulement l'environnement, mais les intéressés eux-mêmes : « L'ignorance peut remettre en cause l'existence même de l'entreprise ». Un simple autocollant « éteindre les lumières en sortant » fait des merveilles, mais il ne s'agit pas seulement de suivre l'amélioration en économie de factures énergétiques. Il n'y a rien de pire que de subir un impact écologique non maîtrisé, « par exemple, une entreprise qui a pollué son sol ne vaut plus grand-chose... ».

L'agence fournit des conseils directs mais est aussi habilitée à financer, totalement ou partiellement, l'intervention de consultants

spécialisés. L'innovation pour la maîtrise des risques et des coûts, l'Ademe y croit fermement : elle a accompagné près de 80 projets innovants. C'était le cas pour Itech System à Onzain, qui a mis au point une technique de séchage infrarouge pour les carrossiers automobiles. La chaufferie bois de MBDA à Salbris, rentabilisée en 3 à 4 ans, a vu le jour grâce à une subvention de l'Ademe pour le développement d'une plateforme « bois énergie », ce qui a créé une nouvelle filière industrielle.

L'Ademe voit du développement durable partout ! La gestion des risques, la transmission des savoirs... toutes les questions invitant à la responsabilisation : « Si un opérateur industriel a compris les effets de ses efforts, la démarche développement durable est acquise ». Pour Philippe Bray, il s'agirait avant tout d'un réflexe comportemental : « Quand un directeur réserve la meilleure place de stationnement de sa société aux femmes enceintes, il fait aussi du développement durable ! »

www.ademe.fr

Ce sont les deux entreprises sélectionnées en Loir-et-Cher par l'Afnor pour tester le guide SD 21000 en région Centre.


Les expérimentales Sorec et REI

Si la valorisation et la destruction des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) est aujourd'hui obligatoire, elle est pour Sorec à Pruniers-en-Sologne un enjeu de civilisation. Fabriquant de composants et cartes électroniques, l'entreprise (86 salariés) du groupe Emka, s'est engagé en 2004-2005 à tester le guide SD 21000. « À l'origine, un courrier de la Drire a confié à l'Afnor Ouest l'accompagnement de 15 entreprises de la région Centre », témoigne Claude Lavigne, responsable qualité-environnement du site. « Cela nous a permis de mettre le pied à l'étrier, d'identifier le concept de développement durable qui nous paraissait, à l'époque, n'être que des grands mots. »

Initialement certifiée Iso 9001 et 14001, l'entreprise a relevé un défi de taille : valoriser 100 % de ses DID (déchets industriels dangereux). Déjà en pointe pour le tri et la valorisation de ses DIB (déchets industriels banals), Sorec, plutôt que de participer à des opérations de collecte et de valorisation des DEEE a choisi d'anticiper les besoins de notre planète.

Par une directive (ROHS), l'avenir est à la fabrication de composants électroniques sans utilisation du plomb, remplacé par l'argent. Chez Sorec, déjà aujourd'hui (à l'exception de la clientèle du secteur militaire), 90 % des produits sont fabriqués sans plomb. L'utilisation de l'argent est plus coûteuse (autant pour la matière première que pour la consommation d'énergie nécessaire à sa fusion), mais les gains en matière de rejets polluants sont immenses.


Suite à ces efforts, Emka a publié un manuel « développement durable » précisant la politique du groupe. Chacune des trois sociétés a mis en place un Comité DD et un journal interne. Une politique de communication ambitieuse a suivi, comme l'édition de cartes de vœux à l'effigie du développement durable, et une grande campagne de sensibilisation vis-à-vis de ses fournisseurs et clients.

 www.emkaelec.com

Pierre Mérillon, directeur général de Recyclage Emballage Industriel (REI) et Arnaud Pion, directeur adjoint se rappellent : « ce concept de développement durable est apparu chez nous il y a 5 ans. Accompagnés par un consultant référent de l'Apave, Bertrand Huguenin, nous avons d'abord identifié les axes sur lesquels travailler avant de suivre les recommandations de fiches de bonnes pratiques ».

L'entreprise, à Sargé-sur-Braye, est spécialisée dans la fabrication de parquets et de mobilier urbain en bois, d'emballage bois (palettes) et la valorisation des déchets du bois, qu'elle traite pour en faire du combustible. « Déjà, au niveau de la fabrication, il s'agissait de s'assurer que tous nos fournisseurs de matières premières étaient certifiés, que les bois utilisés provenaient exclusivement de forêts avec des plans de gestion durable (FSC/PEFC). Dans un deuxième temps, nous avons adhéré à l'association « Bois synergie », fédération de plusieurs entreprises désireuses de développer une filière combustible bois. » Aujourd'hui, les communes de Mondoubleau, Vineuil et Romorantin ont développé une chaufferie bois. Car ce qui est très important, c'est la proximité. À quoi bon faire des centaines de kilomètres en camion pour livrer du combustible écologique ? La réflexion s'effectue en hyper local. Il importe que l'écobilan de l'opération reste positif.

Dans l'entreprise, beaucoup d'autres démarches animent les deux hommes. Les bonnes pratiques sociales en sont le fer de lance. « Nous avons dû faire face à la crise. Notre seul objectif a été de conserver l'ensemble de notre personnel. Licencié pour réembaucher 2 ou 3 ans plus tard est une vision à court terme de l'économie. Nous avons réussi à motiver le personnel pour réduire le temps de travail quand c'était nécessaire et à emmagasiner un capital heure qui sera rendu à l'entreprise quand la reprise sera au rendez-vous. » Les deux hommes parlent aussi de culture de l'entreprise et de l'erreur fatale qui consiste à débaucher la mémoire d'une entreprise par de trop fréquents mouvements de personnel. Par ailleurs, chez REI chaque salarié a un « article 83 » (contrats d'assurance de groupe épargne retraite par capitalisation) et pas seulement les cadres.

 www.rei-sas.com



Claude Lavigne, responsable qualité-environnement, n'engage pas que son entreprise dans le développement durable, il souhaite également accompagner ses clients et fournisseurs dans la démarche.

Dans le cadre du forum Agenda 21 (démarche DD des collectivités), Arnaud Pion a présenté son expérience du développement durable devant les élus du pays Vendômois.



En termes de « responsabilité sociétale », le développement de l'entreprise au service de l'homme n'est pas un vain mot.

Chez Anett, un grand chantier est avant tout humain


En blanchisserie industrielle, les mêmes gestes, incessamment répétés, impliquent un risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) important.

Gilles Noyant, PDG de cette entreprise de 118 salariés à La Chaussée-Saint-Victor a pris le problème à bras le corps grâce à deux lignes d'action.

Tout d'abord, « là où l'on ne peut pas robotiser, nous avons mis en place un programme de permutation du personnel, de temps de pause et de massages préventifs, sur le temps de travail. » Maria Del Pilar, masseuse diplômée adepte du shiatsu vient régulièrement dans l'entreprise dispenser des gestes prévenant les risques de contractions musculaires.

Par ailleurs, « avec la participation de tous les salariés, Anett débute une campagne de 2 ans de travaux pour la construction d'une nouvelle unité d'un hectare couvert. 15 M€ sont investis pour l'une des plus grandes et modernes blanchisseries industrielles d'Europe ! » La construction de la nouvelle usine permettra de revoir totalement l'ergonomie des postes de travail selon le système du « poste d'engagement déporté ». L'accrochage reste manuel mais le travail de l'homme n'est

plus soumis à la cadence de la machine. Ce sont les robots qui vont chercher les vêtements sur les pinces. Enfin, en cours de certification Iso 14001 grâce à des méthodes pointues de recyclage d'eau et d'échanges thermiques (réutilisation des eaux chaudes de rejet pour chauffer les eaux neuves), Anett va mettre en place un nouveau concept de tri du linge propre en utilisant des technologies qui ne nécessitent plus de programmes de lavage. Ce qui sera beaucoup plus agréable pour le personnel. Chez Anett, la reconnaissance du salarié, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle grâce à des horaires à la carte répartis suivant des plannings prévisionnels, impliquent une responsabilisation permanente. Ici, il n'est plus besoin de contrôleurs. Une seule qualitative intervient dans toute l'entreprise.

Gilles Noyant en est convaincu, la grande difficulté pour se forger un esprit « développement durable » reste le temps. « Cinq ans de boulot ont été nécessaires pour introduire ces notions. Énormément d'entretiens individuels, de passeports de compétences, de formations internes... » Mais les résultats sont là. Depuis 4 ans de suite, cette unité a les meilleurs résultats du groupe !  www.anett.fr



Protéger la santé des salariés mise à l'épreuve par la pénibilité du métier est primordial pour cette référence de la blanchisserie industrielle.


Pour JTEKT HPI, le risque zéro n'est pas un rêve

Société née de la fusion de deux groupes japonais, Koyo et Toyoda Machine Works, l'équipementier automobile de composants et systèmes hydrauliques (250 salariés) a inauguré, en 2000 à Blois, une usine modèle. Certifiée Iso 14001, norme internationale sur le système de management environnemental, en 2003, le site entièrement en rétroaction a réalisé un gros travail au service de l'environnement : tous les produits à risque sont sous contrôle.

Puis l'entreprise a suivi les recommandations du référentiel ILO OSH, principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail. Pour ce faire, 38 salariés ont été formés en interne : « Nous n'avons pas voulu de cabinet extérieur afin que tous les salariés s'impliquent dans la réussite de notre projet », explique Patrick Paulliac, responsable des services généraux et Hygiène Sécurité Environnement. 1 100 risques ont été identifiés

et analysés dans l'entreprise. Pour chacun d'entre eux, un plan d'action a été mis en place. « Notre objectif, c'est zéro accident », un pari réussi entre juin 2008 et juillet 2009 - depuis, un salarié de la maintenance s'est blessé avec un tournevis.

Dans chaque recoin de l'usine, briqueée à la perfection selon un état d'esprit très japonais, sont placés des panneaux d'information ou d'alerte avec visuels descriptifs des dangers et recommandations. Tous les incidents sont détaillés et disséqués. Chaque démarrage de ligne de production débute par une *check-list*, comme dans un avion de ligne ! Un état d'esprit qui sert la productivité : « L'opérateur travaille dans un contexte de responsabilisation parce que l'entreprise est responsable. Si vous laissez une visseuse qui fonctionne mal, le rendement ne sera pas au rendez-vous et le salarié élève son risque d'accident ou de TMS. »

Pour Alain Reignier, directeur d'unité : « La philosophie du développement durable, c'est la sécurité de l'emploi de chacun sur son lieu de travail. Cela induit des exigences de qualité et de sécurité qui se construisent à petits pas. Chaque jour il doit être fait quelque chose. »  www.jtekt-hpi.com



Patrick Paulliac veille de près à la sécurité !

Le DD est la spécialité du Cabinet Espere à Vendôme. C'est aussi sa raison d'être. Son nom vient de « équité sociale, performance économique et respect de l'environnement ».

Entre réglementation et éthique

Le cabinet Espere à Vendôme a été créé en 2004 par François Raguénat et Jean-François Fillaut, à Fontainebleau, au sein de l'École des Mines de Paris. Au départ, il s'est consacré au conseil en stratégie de développement durable, dans le cadre de la réglementation et suite au Grenelle de l'environnement. « Nous effectuons un état des lieux et nous passons en revue toutes les pratiques de l'entreprise en comparaison des 34 enjeux recensés par la norme SD 21000. Puis nous identifions les interventions prioritaires et nous accompagnons la mise en place et le suivi d'un plan d'action. »

Par extension le cabinet, homologué par l'Ademe, s'est fait une spécialité du bilan carbone. Objectif : photographier à un instant « T » les consommations d'une entreprise et mettre en place un plan d'action et de mesures des progrès réalisés. Déplacements, flotte de véhicules, fret, climatisation des locaux, consommation de matières premières, production de déchets... L'efficacité énergétique des bâtiments et de leur production peut toujours être améliorée. L'installation de minuteurs pour les éclairages et le passage aux ampoules basse consommation possède un fort

retour sur investissement. La future loi Grenelle 2 va obliger en 2013 les entreprises de plus de 500 salariés à effectuer un bilan carbone. « Les entreprises qui viennent nous consulter proviennent aujourd'hui essentiellement de la région parisienne. En général, nos clients sont poussés par trois motivations principales : l'anticipation de la réglementation, les opportunités marketing (sur le produit ou sur le site), et enfin, la vision éthique du patron et ses convictions personnelles. » C'est le cas en Loir-et-Cher pour la société Rabet l'Image de Thenay qui a envoyé une demande de subvention à l'Ademe pour effectuer son bilan carbone.

« Nous essayons de promouvoir le développement des relations avec les entreprises voisines, par exemple, pour mutualiser la gestion des déchets ou des achats ; de faire valoir l'intérêt à stopper la logique de développement endogène pour envisager des solutions de transports en commun ou de covoiturages. C'est un enjeu de civilisation. »

www.cabinet-espere.fr



Jean-François Fillaut, un des créateurs d'Espere, cabinet conseil en développement durable. Constitué en société coopérative en France, Espere est présent en Afrique en SARL « social business ». « Le choix de la forme (SCOP) constitue une adhésion à des principes qui nous semblent en adéquation avec ceux du développement durable. » Les bénéficiaires de la coopérative sont investis dans des projets ciblés au sud par exemple, avec des projets locaux, des techniques locales et des salariés locaux.

L'entreprise, à Montoire, a choisi d'intégrer le cahier des charges de la norme SD 21000.

Epsys : le sens du tri... et des indicateurs

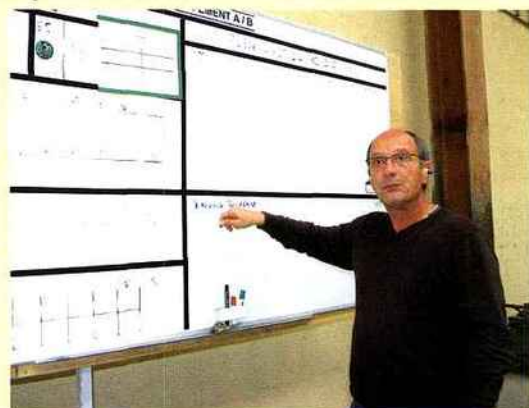
Patrick Chevolleau est animateur Qualité, Sécurité et Environnement de la société Epsys à Montoire (groupe Schneider, équipements électriques, postes pour la distribution d'électricité, 146 salariés). Iso 14001 depuis 2004, cette société génératrice de nombreux déchets, notamment des gravats inhérents à la manipulation du béton pour la construction de préfabriqués et de postes électriques, a accompli une ambitieuse politique de tri et de valorisation. Même les déchets dangereux sont traités et valorisés. « Nous réduisons énormément tous nos déchets à la source. Ainsi, nous utilisons des emballages navettes plutôt que des palettes de bois jetables. Nous demandons à nos fournisseurs moins de plastique, de bois, de carton... Ce qui a réduit notre consommation d'emballages de 25 %. Enfin nous tendons vers la suppression de tous les produits dangereux, notamment les composés volatils organiques dégagés par les solvants. L'Ademe a d'ailleurs récompensé nos efforts par la remise d'un diplôme symbolique ! »

Après la culture du tri, Epsys s'attaque aujourd'hui aux économies d'électricité et d'eau.

Suite à une campagne de réduction des surfaces de production, des bureaux et des transports professionnels, l'entreprise a réduit de 48 % sa consommation d'eau en alimentant sa centrale de fabrication de béton avec 3 grands bacs à décantation en circuit fermé.

En 2010, Epsys passera la certification Iso 18001 dédiée à la sécurité. Toutes les procédures sont en place : équipements de protections individuelles, sensibilisation, lutte permanente contre les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les résultats sont bien là : 19 accidents du travail en 2003, 1 seul en 2008. Tout s'est fait avec la mobilisation générale du personnel soudé dans un projet d'entreprise. « La sécurité c'est comme l'environnement, ça ne se pratique pas seul. »

Patrick Chevolleau : « L'entreprise dispose de 13 postes de tri dans ses locaux, elle valorise 98 % de ses déchets. »



Un engagement environnemental peut être un premier pas vers une réflexion sociétale. Exemples chez Poussin Peintures ou SN Testard.

La culture du « peut mieux faire »

Poussin Peinture a obtenu un trophée Éco-solution du Conseil général pour son investissement dans une machine à nettoyer les rouleaux, fonctionnant avec un système de récupération des eaux de pluie. L'eau souillée est d'abord décan-tée puis filtrée avant d'être évacuée dans le réseau public.



Après l'Iso 9001 pour la qualité, Poussin a été la première entreprise de peinture de France à obtenir la certification Iso 14001 en 2006. « Nous avons mis trois ans pour y arriver », commente Nicolas Poussin. « Nos fournisseurs n'avaient aucune réponse à nous offrir quand nous leur parlions de peintures propres ! » Le problème de la toxicité émanant dans l'air au séchage des peintures (les COV, composants organiques volatiles) a été réglé partiellement depuis par la réglementation. Aujourd'hui, 98 % des peintures d'intérieur utilisées par l'entreprise sont dites acryliques, sans solvant et sans odeur. Elles offrent un confort inégalé pour les peintres en bâtiments. « Plus de problèmes de maux de tête, ni d'agression pour la peau puisque les mains comme les outils se nettoient à l'eau. » Chez Poussin, tout le personnel est impliqué dans des réunions qui font le point sur les pistes à suivre pour améliorer les conditions de travail et l'impact sur l'environnement. Poussin Peinture communique beaucoup sur ses réflexes écologiques. C'est ainsi que chaque devis est accompagné d'une fiche d'évaluation des demandes des clients qui fait le point sur les exigences en matière d'odeur et de nuisances pendant les travaux. Par ailleurs, Nicolas Poussin a remarqué que depuis sa certification les jeunes ont été attirés vers son entreprise plutôt que d'aller travailler pour la concurrence. www.poussin-peintures.fr



Bruno Boulay est un passionné de développement durable. Il est président de la SN (Société nouvelle) Testard (conception, installation et maintenance d'équipements métalliques et électriques) à Villebarou qui abrite des locaux d'activité et où il vient de faire installer une éolienne pouvant produire sur le site environ 20 000 KW/h par an. Tous les ateliers bureaux et locaux sociaux sont climatisés par un système de pompes à chaleur aérothermique (qui capte et compresse les calories de l'air) à technologie « Inverter » (chauffage et climatisation réversibles). Tous les bâtiments sont éclairés par des tubes à LED (diodes électroluminescentes) offrant 74 % de consommation électrique en moins. Ici, 77 capteurs infrarouges, qui analysent la présence humaine et la luminosité ambiante, ont banni tous les interrupteurs du complexe (un seul pour toute l'usine !).

Le toit d'un nouveau bâtiment de 900 m², dont la construction vient de commencer, sera entièrement recouvert de panneaux photovoltaïques. Un système de récupération des eaux de pluie pourra être utilisé, en cas de besoin, dans le nettoyage sous pression des panneaux solaires.

À terme, Bruno Boulay prévoit 9 000 KW/h annuel d'excès de production d'énergie, qu'il revendra ! « Je serai sans doute le plus gros générateur électrique privé de la région Centre ! Mais j'attends d'être battu... Chez moi cela tourne à la passion, même le bâtiment pilote DD de chez Bouygues a installé des ampoules à LED 6 mois après nous ! » Bruno Boulay défend le principe de l'usine du futur, de celle qui sera auto-suffisante en énergie : « Je pense que l'avenir passe par une production d'électricité au pied du consommateur. » Les employés, formés, ont participé au montage des équipements. Pour Bruno Boulay, ils sont les plus précieux ambassadeurs de sa cause. www.sn-testard.com



De l'énergie à revendre ! Les locaux de la SN Testard abriteront à terme 6 entreprises. Bruno Boulay va construire, avec les futurs électrotechniciens du lycée Camille-Claudel, un totem signalétique à LED avec tra-

Cyrille Venturini pionnier de l'entreprise au vert

En 2000, Cyrille Venturini, gérant des sociétés Ciform (formation en gestion d'entreprises) et Pro Actif RH (conseil en ressources humaines), a fait construire à La Ferté Saint-Cyr la première entreprise à ossature bois et à chauffage géothermique du département. Un projet totalement novateur à une époque où l'on ne parlait pas encore de bâtiment HQE (haute qualité environnementale). Le principe de la géothermie est de décaisser l'extérieur du bâtiment pour capter la chaleur du sol avec un compresseur. Ce choix avait plusieurs dimensions. D'abord une isolation phonique et thermique et des économies d'énergie sans concurrence, puis la recherche d'une identité : « Notre métier est d'être toujours dans l'anticipation, notre bâtiment l'était tout autant. » Les factures annuelles d'électricité de ce bâtiment de 2000 m² laissent rêver : de 350 à 850 euros suivant les années ! Mais il y a aussi des points négatifs : « Notre installateur a fait faillite et le fabricant de matériel exige des installateurs agréés qui sont rares. 10 mois d'attente suite à une panne ! » Toutefois il ne regrette pas : il vient d'ailleurs d'en témoigner lors de la Rencontre Entreprises & Territoires qui s'est déroulée en Pays Vendômois le 10 décembre dernier, une manifestation organisée par les chambres consulaires sur l'éco-construction.

Par ailleurs Cyrille Venturini est novateur dans ses méthodes de travail. Avec l'objectif de rendre efficient les échanges avec les clients, le développement de nouvelles technologies permet le « partage applicatif », la mise à disposition d'infrastructures logicielles et la téléphonie VoIP qui préfigure, sans doute, le travail de demain. www.plusimpleavecvous.com



Cyrille Venturini a été retenu « entrepreneur d'avenir » par l'Afnor et ses partenaires en juin dernier. Le Parlement des entrepreneurs d'avenir met à l'honneur des PME-PMI, associations, scop, ... qui réussissent à concilier efficacité et responsabilité sociale, performance et engagement éthique et environnemental. Plus de 200 dirigeants constituent et forment ce premier Parlement des Entrepreneurs d'avenir.
www.entrepreneursdavenir.com

Le façadier ne conçoit pas une réputation d'entreprise innovante sans développement durable.

Goyer : pas que pour la façade !

Le groupe Goyer, 365 salariés, spécialisé dans les fenêtres et les façades aluminiums, dont le siège est à Fougères-sur-Bièvre, est aujourd'hui rattaché au groupe Eiffel (filiale d'Eiffage, n°3 du BTP). C'est un doublement de la surface de production du site, en 2008, qui a permis des travaux significatifs au service du développement durable. Tous les chauffe-eaux sont ici alimentés par de l'énergie solaire. Un système de récupération des eaux de pluie, d'une capacité de 8 000 litres, directement branché sur les toilettes, a été installé. À terme, le banc d'essai étanchéité de l'entreprise sera alimenté par ce circuit fermé. Parallèlement, tous les vestiaires ont été équipés de détecteurs de mouvement avec minuterie, optimisant la consommation électrique. L'intégration d'un bassin de rétention recueille toutes les eaux de ruissellement du site. Tous les rejets effectués dans le ruisseau qui coule à proximité, l'Arvaux, sont contrôlés et traités.

Avant de se pencher sur la norme Iso 14001, le grand effort du groupe Goyer porte sur l'évaluation des risques professionnels et la sécurité

au travail. « Nous avons divisé par deux le nombre d'accidents entre 2009 et 2008 et les jours d'arrêt de travail ont été divisés par 4 ! », explique Mélanie Boulay, jeune ingénieure responsable Hygiène, Sécurité et Environnement du groupe.

« Les investissements consentis ne sont pas forcément rentables à court terme », analyse-t-elle. Mais pour les dirigeants de l'entreprise, les frères Dominique, Daniel et Francis Goyer, et leur cousin Bruno, « il s'agit d'une conviction familiale, l'assurance de donner une bonne image, moderne et responsable, de l'entreprise... En tant que constructeur de façades, la nôtre se doit d'être exemplaire. Nous travaillons tous les jours pour l'innovation, notre bâtiment devait être à la hauteur de notre réputation. Nous aurions pu pousser encore plus loin », conclut-elle, « mais il existe un frein, les changements de réglementation trop fréquents imposent de ne pas se précipiter dans un investissement, au risque d'avoir un équipement obsolète avant même son inauguration ! » www.goyer.fr



Mélanie Boulay, responsable HSE et chargée du suivi des travaux HQE (haute qualité environnementale) a également pour mission d'accompagner le groupe vers la norme Iso 14 001, prévue en 2011.

Par l'organisation d'un concours, Societhica encourage les pistes d'amélioration DD.

Valoriser les bonnes pratiques

Le concept est original : encourager les bonnes pratiques sociales et environnementales des entreprises en les faisant connaître. La méthode : la remise de trophées par l'organisation d'un concours. L'intérêt : aider les entreprises à se positionner en termes de développement durable. « Au-delà du concours », précise Elodie Dumartin, co-fondatrice de Societhica en 2007, « il s'agit de recenser les pratiques des entreprises, notamment tout ce qu'elles font sans le savoir ou sans le valoriser pour le développement durable ». Un diagnostic, en quelque sorte, qui permet à l'entreprise d'envisager les pistes d'amélioration avec l'appui de Societhica, dont le métier est le conseil. Il rend effectivement la participation au concours payante, de l'ordre de 750 €, ce qui est somme toute raisonnable pour un état des lieux et une mise en perspective de solutions concrètes pour enrichir ses démarches. « Nous intervenons auprès de toutes structures, cotées ou non, grandes ou petites, du secteur industriel ou des services. La plus importante en effectif a été une entreprise de 2600 personnes, mais les plus réceptives sont plutôt de petites entreprises, qui hésitent à s'engager dans ces certifications coûteuses. Nous sommes très présent en Ile-de-france mais à ce jour nous n'avons pas

eu de sollicitations en Loir-et-Cher ! » La liste des lauréats le confirme, le département n'apparaît pas au palmarès Societhica, mais la petite entreprise vendômoise se félicite que des structures de forte notoriété lui fassent confiance, comme le groupe France Mutuelle, « à l'origine d'un système qui responsabilise ses adhérents par rapport à leurs dépenses de santé. » Pour beaucoup le concours est un avantage du point de vue communication, mais Societhica vient de mettre au point une méthodologie qui permet aux entreprises de réaliser une autoévaluation sans se porter candidates. « L'idée est vraiment de dresser une cartographie de l'existant, du potentiel et des opportunités d'aller plus loin dans le développement durable ». www.societhica.fr



Elodie Dumartin, co-fondatrice de la SARL Societhica, spécialisée en conseil en stratégie de développement durable.

Parfum DD sur la Cosmetic Valley

La Cosmetic Valley, qui se veut être le porte-drapeau de l'excellence Made in France en parfumerie-cosmétique vient de lancer sa Charte « pour une Cosmetic Valley Eco-responsable. » Pour la première fois, les membres d'un pôle de compétitivité - grandes entreprises, PME, laboratoires de recherche, organismes de formation - s'engagent dans une démarche collective d'amélioration continue des résultats environnementaux et sociétaux, avec le soutien des collectivités territoriales. Tous les métiers de la filière parfumerie-cosmétique sont concernés par la démarche : ingrédients et matières premières, recherche & développement, formulation, production, packaging, logistique... A noter, parmi les derniers adhérents au cluster : Farcoderm, une entreprise située à Contres, spécialisée dans les tests de sécurité et d'efficacité des produits cosmétiques.

www.cosmetic-valley.com